

LES TORTS PARTAGÉS D'ATHLETE'S FOOT

□ La cour d'appel de Paris liquide l'affaire Athlete's Foot/Afme au mieux des intérêts des franchisés. Dans treize arrêts rendus le 12 septembre, la 5^e chambre a **neutralisé leurs dettes**. Le premier jugement avait conclu à la résiliation du contrat aux torts partagés ; la **responsabilité du franchiseur** étant nettement supérieure à celle des franchisés, notait néanmoins le tribunal de commerce de Paris. Il avait, dans l'affaire de Chartres, condamné le premier à 180 000 F de **dommages-intérêts** et Mme Morin défendue par M^e Olivier-Gast, à régler sa dette de 390 000 F. Les magistrats sont cette fois allés jusqu'au bout du raisonnement. Considérant qu'Athlete's Foot s'était véritablement livré à un «**démembrement**» de son réseau (à l'époque, les 30 succursales soit la moitié du réseau avaient effectivement été apportées à Courir, autre filiale du groupe Rallye, laissant des franchisés en deshérence) et que l'on ne pouvait dès lors imputer à la franchisée un refus de négociation, ils ont prononcé la résiliation du contrat de franchise **aux torts exclusifs du franchiseur**. Et, pour clore le débat, ont ramené et la créance et le préjudice à 25 000 F chacun. Somme qu'ils ont ordonnée de compenser, ramenant ainsi définitivement les compteurs à zéro.

INTERMARCHÉ : CHOUX BLANC

□ Intermarché fait choux blanc devant la cour d'appel de Poitiers. Dans un arrêt rendu le 16 septembre, les magistrats ont confirmé le jugement rendu le 7 mars 97 par le tribunal de commerce de Marennes où l'enseigne était condamnée à restituer la différence entre les intérêts de retard (14 %) réclamés à Yvon Belliot, franchisé Bricomarché dans cette ville, à lui payer 100 000 F de **dommages-intérêts pour refus de vente** et 600 000 F de **provision pour défaut de remises de fin d'année** ; une mission d'expertise ayant été ordonnée pour parfaire ce montant et déterminer ceux des intérêts indûment perçus et des prestations exécutées pour le compte de fournisseurs, mais facturées au profit d'Itm. La décision concède au franchiseur de ne pas avoir à exhiber ses conventions avec les fournisseurs référencés, comme le voulaient les premiers juges, et d'inclure dans l'expertise

l'examen des créances complémentaires : le franchisé reconnaissait 240 000 F, **Intermarché demandait 1 million** à ce titre, outre **5 millions de dommages-intérêts** pour rupture abusive du contrat de franchise. Des chiffres intimidants, aussitôt rejetés par la cour.

EXPANSION

REDSKINS : UNE PREMIERE FRANCHISE

□ Redskins a ouvert sa première franchise le 20 septembre à Parly 2, sur 80 m². L'enseigne de cuir et sportswear aligne déjà 2 succursales, de ± 40 m², et une quarantaine de **corners**. Quant à La marque, vieille de douze ans, elle est présente auprès de 800 multimarques. Redskins prévoit de poursuivre son développement en franchise dans de grandes agglomérations. L'enseigne travaille avec un panier moyen de 800/1 000 F.

BLANC BLEU RIVE GAUCHE ET DROITE

□ Blanc Bleu ouvrira début octobre 18, rue Royale et 28, rue Bonaparte, à Paris, sur des surfaces pondérées de 150 m² et 135 m². Dupliquée en 28 exemplaires, l'enseigne de sportswear haut de gamme prévoit la création de 20 unités dans les trois ans. Blanc Bleu compte se développer majoritairement en propre et laisser une petite place à la concession d'enseigne. Elle enregistre un chiffre d'affaires moyen de 3 millions de francs.

PETRA BRONS : PARIS 98

□ L'enseigne de prêt-à-porter féminin Petra Brons, lancée voilà six ans par la créatrice hollandaise du même nom, compte se dupliquer **dès l'année prochaine** à Paris. Elle aligne pour l'instant 2 boutiques dans la capitale et une dizaine de **corners** au Japon. Ses surfaces de vente sont de 30/40 m². Elle cible une clientèle féminine active, de 30/40 ans.

HIPPOPOTAMUS EN TURQUIE

□ La chaîne de restauration Hippopotamus va s'expatrier. Elle ouvrira en Turquie (Istanbul) en mars, sur 500 m². Cinq autres créations, dont 3 à Istanbul, sont attendues d'ici l'an 2000. Parallèlement, Hippopotamus, qui aligne 26 unités en France, poursuit son développement. Elle sera en décembre bd de la Liberté, à Rennes et en janvier rue de la République, à Lyon, et rue Faidherbe, à Lille.